



## **Notre charte adoptée par** **l'AG du 20/11/93**



***ACAF constitue depuis sa création, un mouvement d'éducation dont la volonté est de rassembler sur le Territoire, toutes les personnes de bonne volonté qui veulent contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes.***

***C'est un Mouvement qui s'inscrit volontairement dans le courant d'éducation populaire, pour lutter contre la passivité, l'individualisme et promouvoir toutes les formes de solidarité.***

***C'est un mouvement laïque qui respecte la personne sans distinction d'âge, de sexe, d'appartenance ethnique, de condition sociale, de conviction philosophique, religieuse ou politique. Il s'engage quotidiennement, pour la diffusion et le partage de la connaissance et contre les exclusions.***

***Soucieuse de respecter les différences, l'ACAF a en même temps la volonté de chercher ce qui rassemble.***

***En termes d'action, l'ACAF affirme, en fonction des besoins, sa volonté :***

- de susciter la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence***
- de former des cadres compétents, bénévoles ou professionnels, mais dans les deux cas militants de l'enfance.***

***Mouvement d'éducation périscolaire l'ACAF défend une pédagogie active favorisant la participation des enfants et des jeunes, au choix de leurs activités et de leurs relations pour leur permettre de devenir des citoyens libres et responsables.***

***L'ACAF considère que l'éducation des enfants et des jeunes est l'affaire de tous : la famille, l'école, les institutions, les organisations agissant dans le temps libre, les enfants eux mêmes.***

***Mouvement social, l'ACAF affirme que la qualité du temps libre des enfants et des jeunes : conditionne autant une insertion sociale et professionnelle réussie que la cohésion sociale ou le développement économique. En conséquence, elle s'inscrit volontairement dans la prise en compte des enjeux actuels du développement social et humain du pays.***

***Mouvement d'éducateurs l'ACAF recherche la collaboration de tous les partenaires (personnes morales ou physiques) qui défendent les mêmes valeurs.***

***Responsable devant ses adhérents, l'ACAF est indépendante des partis, syndicats, institutions religieuses ou philosophiques. Elle s'engage à promouvoir les Droits de l'enfant qui permettent à celui ci, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel, son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre actif de la société.***

***Mouvement démocratique, l'ACAF recherche la participation du plus grand nombre aux responsabilités. On ne vient pas à l'ACAF en consommateur mais en acteur de l'action sociale et éducative.***

***Mouvement fédérateur, les unités provinciales constituent la base de l'ACAF, à raison d'une par Province. Elles se regroupent au sein de l'Union Territoriale pour unir leurs compétences, et construire un projet commun.***

***Cette charte constitue la référence unitaire du Mouvement. Nul ne peut se prévaloir du titre de l'ACAF sans l'accord des trois unités provinciales regroupées au sein de l'Union Territoriale des ACAF.***